

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II - TUNISIE

FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N°(216-70)837 322

FROM : C.T.F

FAX REF :

DATE : 28/07/2026

Page (01) of (9) including this page

TO :

ATT : Responsable commercial

FAX N° :

COPY :

OBJET : CONSULTATION N° PP26/451

INSPECTION ET EPREUVE HYDROSTATIQUE DES RESERVOIRS D'AIR

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour l'interventions multiples durant une période de 36 mois pour inspection et épreuve hydrostatique selon les réglementations tunisiennes avec élaboration des dossiers de fabrication des réservoirs d'air selon le descriptif technique en ANNEXE I.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe externe doit :

* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

* Porter uniquement :

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (PP26/451),
- la mention " NE PAS OUVRIR "

* Contenir :

Une autre enveloppe interne cachetée

B/ L'enveloppe interne doit :

* porter :

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

* contenir à l'exclusion de tout autre document :

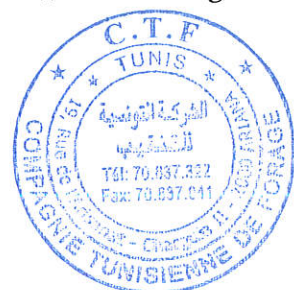
-Le texte de la consultation & annexe I-(Descriptif technique) dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire :

-L'offre financière (selon Bordereau des prix en ANNEXE II, III, IV & V)) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn

Votre mail doit :



* Porter :

La référence de la consultation (PP26/451)

* Contenir :

-Le texte de la consultation & annexe I-(Descriptif technique) dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire :

- L'offre financière (selon Bordereau des prix en ANNEXE II, III, IV & V) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que **05/08/2026 à 10H**
Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières après la correction des erreurs éventuelles de calcul, seront classées du moins disant au plus disant selon la valeur « Max ». Sera retenue l'offre moins disante qui sera conforme aux prescriptions de la présente consultation.

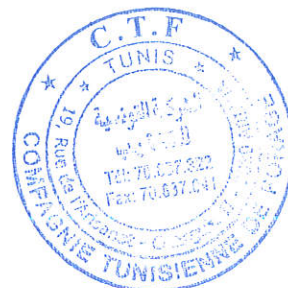
Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.
- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

P/DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING



ANNEXE I

DESCRIPTIF TECHNIQUE

POUR INSPECTION REGLEMENTAIRE ET CERTIFICATION DES
EQUIPEMENT SOUMIS A LA PRESSION

A. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

- Inspection réglementaire périodique des réservoirs d'air
- Tunisification des anciens réservoirs d'air avec :
 - Élaboration des dossiers de fabrication
 - Inspection et assistance à l'épreuve hydrostatique, selon les réglementations tunisiennes,
 - Fourniture d'une attestation d'épreuve approuvée par le ministère de l'industrie et de l'énergie.
- Inspection interne et externe et assistance à l'épreuve hydrostatique, selon la réglementation tunisienne et la norme l'API 510 des équipements soumis à la pression

B. DONNEES GENERALE SUR LES EQUIPEMENTS

- Environ 40 Réservoirs d'air quarante de volume entre de 40L à 2500 L – pression de service 120 PSI ;
- Bouteilles d'accumulation hydraulique (pression de service 3000 PSI)
- Des équipements de contrôle de puits (flexible, conduites rigides, obturateurs de puit, vannes ...)
- Circuit de pompage haute pression de 3000 à 5000PSI (Flexibles, conduites rigides, , vannes, amortisseur de pulsation, soupape de sécurité ...)

C. LIEU DES TRAVAUX :

- A la Base logistique de CTF sise à Sidi SALAH km 17 Route de Tunis
- Autre local à Sfax et appartenant à la CTF
- Aux chantiers CTF (Rig de forage On shore et off shore)

1. QUALIFICATION DU PERSONNEL :

Le personnel du prestataire doit être certifié

Le prestataire doit fournir avec l'offre :

- Une liste nominative de son personnel minimum deux personnes
- CVs détaillé de chacun de son personnel
- Agrément appareil sous pression à gaz A2 accordé par le ministère de l'industrie et de l'énergie pour minimum deux inspecteurs



- Certificat API 510 pour minimum deux inspecteurs
- Certificat Inspecteur ASNT Level II en MPI et ultrason (Wall thickness) pour minimum deux inspecteurs

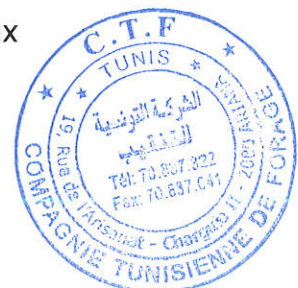
2. REGIME DE TRAVAIL :

- Sur chantiers (sur la totalité du territoire Tunisien) : 10 heurs en moyenne par jour y compris les dimanches et les jours fériés
- A la base de Sidi Salah ou autre local à Sfax : 08 heures en moyenne par jour y compris les dimanches et les jours fériés

3. OBLIGATION DES PARTIES

5.1. OBLIGATION DU PRESTATAIRE :

- Mobilisation et démobilitation de son personnel dans les limites des zones couvertes par le transport public moyennant l'application d'une indemnité kilométrique par personne applicable en cas de dépassement d'un rayon de 50 km de la ville de Sfax
- Transport et prise en charge total de son personnel durant les travaux lorsque le lieu de travail ne dépasse pas un rayon de 50 km de la ville de Sfax.
- Fournir les équipements de protections individuels et les équipements de sécurité appropriés
- Assurance accident de travail et responsabilité civile ainsi que toute autre assurance exigée par la législation en vigueur
- Fourniture les outillages nécessaires pour l'inspection CND et visuel interne (caméra borescope) et externe.
- Fourniture de l'outillage et consommable nécessaire pour le brossage et décapage des surface à inspecter ;
- Préparer et déposer le dossier administratif pour l'obtention d'une attestation d'épreuve approuvée par le ministère de l'industrie et de l'énergie y compris la demande de dérogation
- Respecter des consignes de sécurité de protection de l'environnement
 - Respecter toutes les consignes de sécurité et de protection de l'environnement prescrites sur les chantiers et se soumettre aux exigences et instructions des représentants de la CTF mandaté à cet effet.
 - Pour chaque personne, disposer d'aptitude médicale et de formation sur risques professionnels
 - Utilisation des équipements de protection individuels
 - Arrangement du milieu de travail et protection contre tout risque d'accident ou de pollution
 - Fournir un document **d'évaluation** des risques professionnels avec un plan de prévention pour relatif à l'activité des chaudronniers et des soudeurs
 - Gestion réglementaire des rejets et des déchets
 - Remise en état des lieux après achèvement des travaux



5.2. OBLIGATION DE LA CTF :

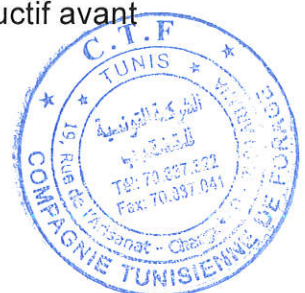
- Mobilisation du matériel du prestataire de la base de Sidi Salah Sfax aux chantiers et vice versa
- Mobilisation et de la démobilisation de son personnel dans les limites des zones dépourvu de transport publique
- Transport, hébergement et restauration du personnel du prestataire durant la réalisation des travaux dans un lieu situé dans un rayon supérieur à 50km de la ville de Sfax
- Sablage, peinture et des éventuelles réparations des réservoirs
- Fourniture des moyens d'épreuve hydrostatique
- Le transport du personnel du prestataire à partir du point de rassemblement CTF jusqu'au site (exemple : Tataouine lorsque le site CTF est situé dans le sud Tunisien)
- L'hébergement et la restauration du personnel de prestataire durant le déroulement des travaux aux Rigs situées au-delà d'un rayon de 50 km de Sfax.
 - Fourniture des cartes de passage au Sahara pour son personnel à la demande du prestataire

D. DOCUMENTS A FOURNIR AVEC L'OFFRE DE PRIX

- Agrément appareil sous pression à gaz A2 accordé par le ministère de l'industrie et de l'énergie pour deux inspecteurs
- Certificat API 510 pour un inspecteur au minimum
-

E. DOCUMENTS A FOURNIR APRES PRESTATION

- Cas 1 Tunisification :
 1. Fourniture dossier technique (Plan, note de calcul, état descriptif, dossier de soudage si nécessaire)
 2. Rapport de contrôle visuel réglementaire et non destructif avant épreuve
 3. Rapport d'assistance à l'épreuve hydrostatique
 4. Certificat d'épreuve validé par le ministère de l'industrie –direction de sécurité
- Cas 2 Re certification :
 1. Rapport de contrôle visuel réglementaire et non destructif
 2. Rapport d'assistance à l'épreuve hydrostatique
 3. Certificat d'épreuve validé par le ministère de l'industrie –direction de sécurité
- Cas 3 d'inspection réglementaire périodique :
 1. Rapport de contrôle visuel réglementaire et non destructif avant épreuve
 2. Rapport d'assistance à l'épreuve hydrostatique



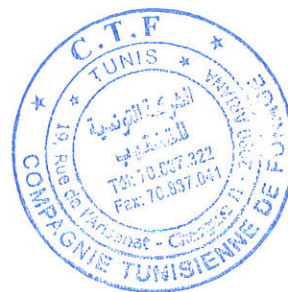
ANNEXE II
BORDEREAU DE PRIX
EN DT- HTVA

Tableau 1 : Bordereau de prix de vacation

Prix en **dt** HTVA

ITEM	DESIGNATION		Dans un Local CTF à Sfax					Aux Rigs de forage				
			Nombre de jours		Prix unit	Prix Total		Nombre de jours		Prix unit	Prix Total	
			Min	Max		Min	Max	Min	Max		Min	Max
01	Vacation d'un inspecteur outillé pour inspection visuelle intérieur et extérieur, réglementaire, CND et épreuve hydrostatique	Activité	5	20				5	20			
		Standby	0	0				0	5			

NB : Tarif standby applicable en cas de présence du technicien au site de travail en attente l'ordre de CTF.

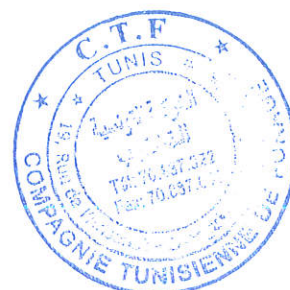


ANNEXE III

Tableau 2 : Bordereau de prix pour préparation de dossier

Prix en dt HTVA

ITEM	DESIGNATION	Quantité		Prix unit	Prix Total	
		Min	Max		Min	Max
1	Forfait fourniture dossier technique par modèle de réservoir d'air (Plan, note de calcul, état descriptif, dossier de soudage si nécessaire)	1	7			
2	Forfait dépôt dossier pour Tunisification par modèle de réservoir d'air	1	7			
3	Location manomètre certifié	1	10 jours			
3	Location manomètre digitale enregistreur certifié (0-min 15000 PSI) (graphique de pression)	1	10 jours			



ANNEXE IV

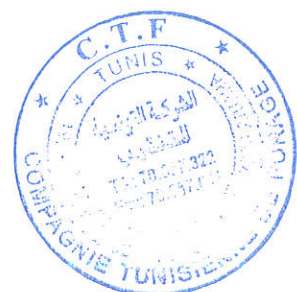
Tableau 3 : Bordereau de prix tarif kilométrique

Prix en dt HTVA

Indemnités kilométriques et de déplacement :

En cas de non disponibilité des moyens de la CTF, le transport à partir de Sfax vers le lieu de mission ou de rencontre est à la charge du Fournisseur moyennant l'application d'une indemnité kilométrique par personnes, comprenant tous les frais de transport et de déplacement du personnel. Ces indemnités sont applicables en cas de dépassement d'un rayon de 50 km de la ville de Sfax.

Item	Trajectoire	Prix unitaire /KM	Quantité (KM)		Prix Total	
			Min	Max	Min	Max
1	Trajet parcouru allé et retour		1200	4000		



ANNEXE V

Tableau 4: Récapitulatif des prix

Désignation	Min	Max
Total HTVA « Tableau 1 » (dans local CTF à Sfax + aux Rigs)		
Total HTVA « Tableau 2 »		
Total HTVA « Tableau 3 »		
Total HTVA		

Signature et cachet du prestataire

